

Administration fédérale
des contributions

D 3.I.12 - MG/Ast
4.10.1989

Relations italo-suisse; - réunion du 3.10.1989 à 10 heures
à l'AFC, Berne

Participants: MM. Nagy et Pellegrinelli (BAWI), M. Ritz (Ambassade de Suisse, Rome), Mme Guyer (DFAE), Menétrey, Bastian

On rappelle tout d'abord le contentieux italo-suisse en matière d'application de la CDI-I, la liste des cas pendants établie en automne 1988 à laquelle il n'a été donné aucune réponse concrète, le "gel" d'un remboursement de 2.4 Mio au titre de l'accord sur les frontaliers. Pour tenter de faire pression sur l'Italie, l'idée de l'AFC serait de procéder à un inventaire complet des relations italo-suisse dans tous les domaines et des litiges éventuels: on songe p.ex. aux bases militaires en Sardaigne, au trafic lourd, à la sécurité sociale, à l'application de l'Accord sur l'émigration, etc. Peut-être y a-t-il certains domaines où la Suisse a quelque chose à offrir, ce qui permettrait un marchandage avec les remboursements d'impôts italiens en souffrance.

Les représentants du BAWI et du DFAE estiment que cette voie est sans issue. Dans l'ensemble, les relations avec l'Italie sont plutôt bonnes. Les litiges qui peuvent exister sont mineurs et de nature plutôt ponctuelle. Sur certains points, les Italiens font preuve d'une réelle bonne volonté, comme dans l'affaire de la Sardaigne où ils s'efforcent de trouver un compromis pour permettre à nouveau quelques vols d'entraînements. En outre, dans les relations avec l'Italie, la Suisse est le plus souvent demanderesse. Dans les rares cas où l'Italie est demanderesse (trafic poids lourds, sécurité sociale), la Suisse ne peut pas céder et n'a rien à offrir.

On envisage encore la possibilité d'intervenir directement auprès du Ministère des Finances, lors d'une entrevue avec celui-ci. L'Ambassade de Suisse déconseille actuellement cette voie: le ministre actuel, M. Formica, est un socialiste de la vieille école obsédé par la lutte contre l'évasion fiscale. Il demeure convaincu qu'une partie de l'évasion fiscale passe par la Suisse. Si donc il accepte de faire quelque chose dans la question des remboursements, ce sera contre une concession suisse en matière de lutte contre l'évasion fiscale.

Pour ce qui est de la demande italienne de négociations d'une convention concernant les impôts sur les successions, il faudrait

- 2 -

de l'avis du DFAE, accepter d'entamer des pourparlers techniques, en faisant toutefois clairement savoir que la Suisse ne peut pas envisager la conclusion d'une telle convention tant que la convention en matière d'impôts sur le revenu ne fonctionne pas mieux.